



Distr.
GÉNÉRALE

T/PET.5/1357
24 décembre 1958

ORIGINAL : FRANÇAIS

PÉTITION DE M. FELIX NSOFAC CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANÇAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Objet : pétition

le 29/8/58

Nsofac Félix
Ecolier à l'école officielle
de Mbanga,
s/c P.O. Box 92 - Kumba
(S. Kamerun)

à Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies New York (U.S.A.)

Bientôt au mois d'octobre aura lieu la rentrée des vacances scolaires.

Mon père vient d'être tyrannisé au mois de juillet par la force de l'autorité française, dite "puissante tutrice"? Mon oncle est pourchassé la nuit du 21 août 1958 et j'ignore s'il est encore en vie.

Dans l'histoire et pendant les heures de la leçon de géographie, nos Instituteurs nous enseignent que le Kamerun a un mandat international.

Vu que notre pays n'est une colonie à aucune puissance mondiale :

Je proteste contre les égorgements et emprisonnements de nos parents.
contre le licenciement massif de nos Instituteurs.

Contre le pourchas de nos trois Instituteurs M.M. Kamsu Thomas, Téné Emmanuel et Ben Tchoumké.

Contre les troupes de militaires français qui perpétuent la terreur et l'agression au Kamerun depuis mai 55 jusqu'à ce jour.

Contre le retard de l'O.N.U. vis-à-vis de la guerre froide qui tend à finir toute la population du Kamerun.

Contre l'autonomie interne dans un pays qui porte le mandat international.

Demande :

- 1° L'amnistie internationale
- 2° Le référendum populaire sous le contrôle de l'O.N.U.
- 3° L'Unification et l'Indépendance Immédiate du Kamerun.
- 4° Le retour de nos 13 compatriotes déportés par le gouvernement anglais.
- 5° Je mandate les dirigeants déportés de révéndiquer nos problèmes devant la 13 session de l'assemblée générale de l'O.N.U.
- 6° Que l'ONU reconnaisse les droits des réfugiés politiques.

L'intéressé - (signé) Nsofac
